



Communiqué de presse

Luc Belot
Député de Maine-et-Loire



Mercredi 10 décembre 2014

Loi Macron : une loi qui offre des opportunités pour créer et développer l'activité

Luc Belot, Député de Maine-et-Loire, a « *pris connaissance du projet de loi pour la croissance et l'activité* », présenté ce matin, en conseil des Ministres, par Emmanuel MACRON, Ministre de l'Économie.

Ce projet de loi « *n'enlève rien à personne* » constate t'il « *mais ouvre le champ des possibles en simplifiant de nombreux secteurs (professions réglementées du droit, commerce de détail, liaisons par autocars) et de nombreuses procédures (grands projets d'aménagement, prud'hommes, actionnariat salarié). Il introduit de la transparence nécessaire au bon fonctionnement de l'économie, et notamment les tarifs des professions réglementées ou des autoroutes. Il stimule le financement de l'économie réelle grâce à l'investissement* ».

Le parlementaire précise que cette loi « *vise à améliorer concrètement et rapidement la vie des Français* » et s'articule autour de trois piliers :

-Libérer, « *parce que le principal obstacle à la reprise de l'activité, ce sont les blocages aujourd'hui injustifiés qui se trouvent sur son chemin.* »

-Investir, « *car notre économie a besoin d'investissement pour repartir. Elle a besoin de maintenir des infrastructures de qualité.* »

-Travailler, « *parce que la création d'emplois doit rester une priorité absolue et parce que les objectifs portés par cette loi ne sauraient être atteints sans les efforts et le travail de tous ceux pour qui elle va créer de nouvelles opportunités, en premier lieu la jeunesse de notre pays.* »

Le Député de la première circonscription de Maine-et-Loire regrette cependant « *que les propos très radicaux d'Arnaud Montebourg, en juillet dernier, n'ont pas été en phase avec le fond et l'essentiel de ces annonces. En effet, le projet de loi repose autour de l'accompagnement, de la croissance, ne justifiant pas de leviers de bouclier parfois démesurés même si je comprends les inquiétudes exprimées.* »

En débat, dès le mois de janvier, à l'Assemblée nationale, Luc Belot souhaite que « *la loi doit être soumise à discussion avec la population sur la base de la concertation car tout le monde est concerné* » et indique qu'il « *se tient à disposition avec ceux qui souhaitent y apporter leurs contributions* ».

Ecrire à Luc Belot : lbelot@assemblee-nationale.fr

Contact presse :



François Benoiton

Attaché parlementaire de Luc Belot,

Député de Maine-et-Loire

Permanence Parlementaire

15 rue Voltaire - 49100 ANGERS

Tél 02 41 87 95 95 / Fax 02 41 87 16 09

Assemblée Nationale

Tél 01 40 63 68 70

Fax 01 40 63 53 93

francois.benoiton@lucbelot.net

www.lucbelot.net • [facebook.com/belot.luc9](https://www.facebook.com/belot.luc9) • [@LucBELOT](https://twitter.com/LucBELOT)